

3 - REALISATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT - VALIDATION DU PROJET - ANALYSE DES OFFRES : CHOIX DES CANDIDATS

(Rapporteur : M. CONAN)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1er juin 2010 par laquelle la Commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aire de carénage du Port de Plaisance.

Un appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée de type restreint visant à permettre à la Collectivité de procéder au choix des candidats admis à présenter une offre pour la réalisation des travaux visant à la création d'une aire de carénage.

Les offres ont été remises par les candidats pour le 3 juin 2011 et un rapport d'analyses des offres des candidatures a été réalisé et présenté par notre maître d'œuvre FR ENVIRONNEMENT qui propose de retenir les candidats suivants :

- 1.SADE/SER'ENVIRONNEMENT
- 2.MARC SA/RELLUMIX
- 3.BOURGEOIS-PICHARD/BMB/ETDE

M. LE GOFFIC intervient pour confirmer son soutien au projet de création de l'aire de carénage mais émet une réserve quant aux modifications techniques apportées à l'étude du projet. Le projet actuel prévoit la suppression du bâtiment technique, dont l'étude, les procédures administratives (permis de construire, accord ABF) et le suivi des travaux sont prévues dans le marché du Maître d'oeuvre, et ce sans qu'il y ait de modification (diminution) du montant du marché d'études. Au-delà de la modification technique qu'il n'approuve pas, il souligne qu'elle risque d'induire une invalidation du marché d'études. M. le Maire conteste cette interprétation et confirme que le Maître d'oeuvre s'est engagé à remettre l'étude complète telle qu'elle lui était demandée dans son marché en maintenant l'étude et le suivi de la réalisation du bâtiment technique.

Après avoir entendu l'avis de la Commission du Port qui s'est réunie le 10 juin 2011, le Conseil Municipal :

- par 15 voix pour et une voix contre approuve le dossier d'avant-projet présenté par la maîtrise d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux pour la création de l'aire de carénage estimée à 510 250 € HT sans l'option fixée à 50 000 € HT,
- approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises qui sera remis aux trois candidats retenus, candidats qui devront remettre leur offre pour la réalisation des travaux visant à la création d'une aire de carénage pour le 15 juillet 2011,
- autorise à l'unanimité le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'État (DIREN), la Région, du Département, l'agence de l'eau, de l'ADEME et la Communauté des Communes.

4 - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE : RESTRUCTURATION DE LA CAPITAINERIE ET DES SANITAIRES DU PORT EN EAUX PROFONDES

(Rapporteur : Jean CONAN)

Monsieur CONAN expose au Conseil Municipal le projet de restructuration de la Capitainerie et des sanitaires du port en eaux profondes.

La Commission du port, réunie le 1er juin, a examiné les offres du Cabinet SOHA et de Thierry LAVILLE. Elles sont respectivement pour :

- SOHA : honoraires : 17 255 € HT pour un estimatif de travaux de 203 000 € HT (taux de rémunération : 8,50 %).
- Thierry LAVILLE : honoraires : 29 700 € HT (25 720 € Thierry Laville + Armor Ingénierie : 3980 €) pour un estimatif de travaux de 225 000 € HT (taux de rémunération : 13,20 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Cabinet SOHA pour un montant d'honoraires de 17 255,00 € H.T.

5 - TARIFS 2012 PORT DE PLAISANCE

(Rapporteur : Jean CONAN)

La Commission du Port, réunie le 1er juin, a examiné les tarifs et a décidé d'une augmentation de 2 % pour les tarifs 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs 2012 tels que présentés ci-dessous :

TARIFS 2012

Longueur hors tout mesurée

CAT.	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Long. Jusqu'à	<5.5	<6.5	<7.5	<8.5	<9.5	<10.5	<11.5	<12.5	<13.5	<14.5	<15.5	>15.5
ANNEE												
Pontons	787	835	873	1026	1201	1385	1584	1793	2016	2256	2504	2676
Bouées	451	474	499	584	686	793	905	1026	1155	1289	1433	1529
Men Fang H	406	427	447	527	619							
Men Fang E	294	307	324	381	445							
Mois ETE **												
Pontons	186	212	225	252	292	332	371	438	477	530	583	690
Bouées	133	159	172	186	199	252	265	278	292	318	385	438
Men Fang H	107	119	133	146	159							
Men Fang E	80	93	107	119	146							
Mois HIVER												
Pontons	72	75	80	94	110	128	145	164	186	205	227	247
Bouées	43	45	47	54	62	73	84	94	104	117	133	141
Men Fang H	39	41	44	48	57							
Men Fang E	28	29	31	35	41							
JOUR												
Pontons été	14	16	17	19	22	26	29	34	37	41	45	53
Ponton hiver	10	12	13	14	15	19	20	21	22	24	30	34
Bouées	8	9	10	11	12	19	20	21	22	24	30	34
Men Fang H	6	7	8	9	11							
Men Fang E												

Majoration de 2 € par mètre par bateaux > 16,5 m

MULTICOQUES SUR PONTON : TARIF DE LA CATEGORIE x 1,5

AMARRAGE AU CRACLAIS :

Par an : 163 €

Mois d'été : 92 €

**ETE : A partir du 12^{ème} jour, application du tarif mensuel

Mois d'été du 1^{er} mai au 30 septembre

Mois d'hivernage : du 1^{er} octobre au 30 avril

Tarifs applicables aux titulaires d'un emplacement sur bouée quand ils occupent un emplacement sur ponton (en plus de leur location annuelle sur bouée)

ETE : Tarif journée X nombre de jours jusqu'au 13^{ème} jour (applicable du tarif mensuel à compter du 13^{ème} jour)

HIVER : Tarif mois hiver ponton – (tarif annuel bouée/12) x nombre de mois passés sur ponton.

PONTON ANNEXES : réservé et gratuit aux annexes des bateaux payant une redevance portuaire sur bouée

- TARIFS ANNEXES AU PORT DE PLAISANCE -

GRIL DE CARENAGE : 11 € (pour les bateaux visiteurs)
ELECTRICITE : Gril d'échouage : 6 € (pour les bateaux visiteurs)
DOUCHE CHAUDE : 2 €
AMODIATION BATIMENT : 12,15 €
AMODIATION TERRAIN : 2,45 €
REDEVANCE DE TRAOU TREIZ : 16,80 €

TOUS LES PRIX DES TARIFS SONT EXPRIMES EN T.T.C.

- TARIF TERRE-PLEIN DU PROSTERN - 2012

Catégorie	Longueur	Zone aménagée			Zone non aménagée
		Jour	Semaine	Mois	Mois
A	< 5,5 m	1,00	6	22	17
B	< 6,5 m	1,60	10	33	24
C	< 7,5 m	2,10	13	43	33
D	< 8,5 m	2,65	18	56	43
E	< 9,5 m	3,60	23	70	53
F	< 10,5 m	4,40	30	89	68
G	< 11,5 m	5,30	36	106	81
H	< 12,5 m	6,40	43	125	95
I	< 13,5 m	7,50	49	149	111
J	< 14,5 m	8,50	57	171	128
K	< 15,5 m	10,00	65	198	149
L	supérieur à 15,5 m	11,20	73	224	168

Zone aménagée

Les séjours sur cette zone sont facturés à la journée, à la semaine ou au mois.

La durée des séjours se décompte de date à date ; **elle ne peut excéder deux mois**, est gratuite pour les titulaires de places au Port durant ces deux mois.

Zone non aménagée

Cette zone est exclusivement réservée aux hivernages et les travaux nécessitant de l'énergie, électrique ou hydraulique y sont interdits.

Les séjours sur cette zone sont facturés au mois, tout mois commencé étant considéré comme consommé.

La durée des séjours sur **cette zone ne peut excéder huit mois**.

Comme en zone aménagée, cette durée se décompte de date à date.

6-DEMANDE DE SUBVENTION Centre Nautique PAIMPOL-LOGUIVY

(Rapporteur : Jean CONAN)

Monsieur Jean CONAN présente au Conseil Municipal une demande de subvention du Centre Nautique de Paimpol -Loguivy de la Mer qui s'est engagé aux côtés de la société InnoVoile et de l'office du tourisme de la presqu'île dans l'organisation d'un Rallye « Petits Navires du Trieux ». Cette manifestation qui se déroule le 18 et 19 juin 2011, sera au départ et à l'arrivée de Lézardrieux. Le Centre Nautique de PAIMPOL-LOGUIVY DE LA MER sollicite la prise en charge du poste « essence ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 2 abstentions et 2 contre de leur accorder une participation d'un montant de 270 € sous réserve que la manifestation se déroule bien.

7-TRAVAUX DE VOIRIE 2011- 2ème tranche

(Rapporteur : M. MONFORT Guy)

Par délibération en date du 21 avril dernier, le Conseil Municipal a attribué à l'entreprise BOURGEOIS-PICHARD la 1ère tranche des travaux de voirie 2011 pour un montant de 62 022,90 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité lors de ce conseil ont décidé de réaliser des travaux complémentaires qui consistent en la réfection de :

- VC du Moulin à Mer
- VC 43 Croas Guennou

Une consultation a été lancée et les offres reçues en mairie.

M. MONFORT Guy donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du résultat de la consultation réalisée.

Les entreprises ayant présenté une offre sont les suivantes :

	Nom de l'entreprise	Montant de l'offre H.T.	Montant de l'offre T.T.C.	Classement
1	T.P. BOURGEOIS-PICHARD TRÉGUIER	20 970,80 €	25 081,08 €	2
2	EIFFAGE YFFINIAC	25 285,00 €	30 240,86 €	4
3	EUROVIA GUINGAMP	22 110,00 €	26 443,56 €	3
4	SPTP PLOUFRAGAN	20 590,00 €	24 625,64 €	1

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et entendre l'avis de la commission de travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'entreprise BOURGEOIS-PICHARD pour la réalisation des travaux pour un montant de 20 970,80 € H.T.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention correspondante inscrite dans le cadre du contrat de territoire signé par la Communauté des Communes, et le Conseil Général.

8- BASSIN DE RETENTION ZONE ARTISANALE DE KERSCAVET : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE – ANALYSE DES OFFRES

(Rapporteur : M. MONFORT Guy)

Monsieur MONFORT rappelle au Conseil que la Police de l'Eau a mis les communes de Lézardrieux et Pleudaniel dans l'obligation d'effectuer une étude de bassin versant au lieu dit Kerscavet, zone artisanale commune aux deux Collectivités.

L'étude d'incidence avait été confiée à AT Ouest, et un arrêté préfectoral impose la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales. La Commune de Lézardrieux a lancé l'avis d'appel à la concurrence pour le choix du maître d'œuvre, qui réalisera ensuite le DCE pour la consultation des entreprises qui remettront une offre pour la réalisation du bassin.

La solution la moins onéreuse pour les deux collectivités est que l'une des deux communes gère le dossier.

La Commune de Lézardrieux a proposé à Pleudaniel de suivre les dossiers et le Conseil Municipal de Pleudaniel a décidé de mandater la Commune de Lézardrieux pour réaliser les travaux et propose la signature d'une convention entre les deux communes afin de déterminer la participation de Pleudaniel (convention jointe en annexe).

Monsieur MONFORT Guy donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport d'analyse des offres. Les entreprises ayant présenté une offre sont les suivantes :

Candidatures	Phase PRO-AC H.T.	Phase Travaux VISA-DET-AOR H.T.	Total mission H.T.	Total mission T.T.C.	Observations
A&T OUEST MOLAIX	3 500,00 €	3 800,00 €	7 300,00 €	8 730,80 €	Forfait pour phase PRO ACT Tx 4,75% de 80 000,00 € H.T.
DCIE QUIMPER	8 200,00 €	5 200,00 €	13 400,00 €	16 026,40 €	

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, de l'avis de la Commission des Travaux qui s'est réunie le 7 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre à sa charge le suivi du dossier du choix du maître d'œuvre au choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux,
- accepte de régler tous les honoraires de maître d'œuvre et les travaux relatifs à la réalisation du bassin de rétention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Maire de Pleudaniel actant des modalités pécuniaires de ce dossier, chaque commune prenant en charge 50% du montant total de ce dossier,
- décide de retenir l'entreprise A&T Ouest en qualité de maître d'œuvre pour un montant HT de 7 300,00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

9- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE-ROUTE DE KERMENGUY: CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

(Rapporteur : M. MONFORT Guy)

Suite aux travaux d'assainissement dans le secteur de Kermenguy, la réalisation du réseau d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux, il convient désormais de procéder aux travaux d'aménagement de la voirie.

Une consultation a été lancée pour le choix du bureau d'études qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre complète dans la cadre de ce dossier.

M. MONFORT Guy donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du rapport d'analyse des offres. Les entreprises ayant présenté une offre sont les suivantes :

	Désignation	Montant TF HT	Montant TC HT	Montant offre HT	Montant offre TTC
1	CETIA Ingénierie SAINT-BRIEUC	7 600,00 €	11 300,00 €	18 900,00 €	22 604,00 €
2	B3I 22190 PLERIN	8 437,50 €	8 437,50 €	16 875,00 €	20 182,00 €
3	A&T Ouest MORLAIX	10 600,00 €	9 200,00 €	19 800,00 €	23 680,80 €
4	D2L SAINT-BRIEUC	13 810,00 €	6 160,00 €	19 970,00 €	23 884,12 €
5	ADEPE RENNES	15 092,00 €	11 858,00 €	26 950,00 €	32 232,20 €

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et entendu l'avis de la commission de travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le bureau B3I pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération pour un montant :

- la tranche ferme de 8 437,50 € H.T.
- la tranche conditionnelle de 8 437,50 € H.T.
- pour un estimatif de travaux de 450 000,00 € H.T. (3,75 % forfait pour les études. Le montant pour la tranche conditionnelle est susceptible de varier en fonction du montant des travaux).

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération ajournée.

11- DON A L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LÉZARDRIEUX

Rapporteur : M. Le Maire

Le comité des Fêtes ne veut plus se charger de l'organisation du bal du 14 juillet. Les sapeurs-Pompiers acceptent d'organiser ce bal. Le Conseil Municipal propose de demander le remboursement des 300,00 € au comité des fêtes ou de les déduire de la subvention globale de l'an prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder par 13 voix pour et 3 abstentions un don d'un montant de 300,00 € à l'Association des Sapeurs-Pompiers à titre de soutien.

12- QUESTIONS DIVERSES.

13- INFORMATIONS DIVERSES :

- Venue du STYX du 11 au 12 août et participation du Commandant et d'un détachement aux cérémonies du 15 août,
- Schéma Vélo de la Presqu'île : Information du mail de l'office du tourisme,
- Travaux de restructuration de la Salle Polyvalente : fermeture au public du 9 janvier au 13 avril 2012.

La séance est levée à 20h30